

Rapport d'activités

2021



Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter le bilan de l'exercice 2021 pour la Communauté d'Agglomération, tant au niveau des moyens mis en œuvre que des actions réalisées.

LE TERRITOIRE 4

L'AGGLO EN CHIFFRES 5

LES ELUS DE LA COMMUNAUTE EN 2021 6

LES VICE-PRESIDENTS EN 2021 7

LES INSTANCES 8

Le conseil communautaire
Le bureau communautaire
Les commissions thématiques

LES MOYENS 9 - 15

Les moyens humains
Les moyens financiers
La communication
Chiffres utiles

LA MUTUALISATION DES MOYENS 16 - 17

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE 18

Eaux pluviales urbaines 19
Eau et assainissement 20
GEMAPI 22
Développement économique 24
Aménagement rural 30
Transport 32
Action sociale 36
Politique de la ville 38
Habitat 42
Tourisme 44
Développement durable 47
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés 51

La réalisation de ce Rapport d'activités répond à l'obligation légale du 12 juillet 1999 (Article L5211-39 du Code Général des Collectivités) qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Que fait Terre de Provence ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Quel domaine ?

- Accompagnement des entreprises
- Aménagement et entretien des zones d'activités
- Soutien à l'emploi et aux commerces.

Jean TREPRAN, jeune créateur d'entreprise est heureux d'ouvrir son restaurant gastronomique.

«Les agents de la MDE ont su m'orienter dans ma démarche de création d'entreprise. Grâce au soutien financier apporté par Terre de Provence à Initiative Pays d'Arles, j'ai bénéficié d'un accompagnement personnalisé, j'ai pu poser mes questions à des experts (comptable, avocat...) et obtenir un prêt d'honneur. Ce prêt m'a ouvert les portes des banques ! »

ACTION SOCIALE

/ POLITIQUE DE LA VILLE

Quel domaine ?

- Soutien aux Quartiers Prioritaires de Terre de Provence
- Contrat Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et Contrat de ville
- Soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse.

Madame Toile souhaite inscrire ses enfants aux transports scolaires via le site internet de Terre de Provence. Ne maîtrisant pas les outils numériques, elle rencontre un des 3 conseillers numériques lors d'une permanence dans sa commune afin qu'il l'accompagne dans ses démarches.

HABITAT

Quel domaine ?

- Programme Local de l'Habitat et octroi de garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux
- Accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements.

Grâce au dispositif «Habiter mieux en Terre de Provence» Ginette et Antoine vont recevoir les conseils de l'opérateur missionné par Terre de Provence et une aide financière afin de pouvoir faire installer un monte-escalier.



DECHETS

Quel domaine ?

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchetteries intercommunales.

Monsieur Poucevert

s'est rendu au siège de Terre de Provence afin de se procurer un composteur de jardin en bois. Une fois le composteur installé, il a reçu les conseils personnalisés des ambassadeurs du Tri. Suite à la taille de la haie de son jardin, monsieur Poucevert s'est rendu à la déchetterie afin de déposer ses déchets verts.

PLUVIAL - GEMAPI - EAU et ASSAINISSEMENT

Quel domaine ? • Gestion des eaux pluviales urbaines • Prévention des inondations (restructuration des digues de la Durance) • Entretien des cours d'eau. • Distribution d'eau potable • Assainissement collectif et non collectif.

MOBILITE

Quel domaine ?

- Lignes de transports scolaires
- Lignes de transport régulier, navettes intercommunales

Louise a reçu sa carte de bus délivrée par le service transport de Terre de Provence.

Les parents de Louise la déposent à l'arrêt de bus qui dessert son collège. « C'est super ! avec mon smartphone, je scanne le QR CODE de ma ligne de bus et je peux suivre son trajet en direct. »



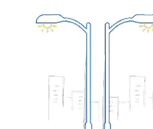
ENVIRONNEMENT

Quel domaine ?

- Conseil en énergie aux communes
- Plan Climat Air Energie
- Actions de Développement Durable.

Avec les conseillers en énergie partagé (CEP), Terre de Provence accompagne les communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, ainsi que les habitants dans la mise en œuvre d'actions spécifiques concourant au développement durable.

Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public des zones d'activités, les lampes au mercure ou à sodium sont remplacées par des LED dernière génération. Cette action va s'étendre à l'ensemble des zones d'activités et permettre de réaliser des économies sur les consommations et l'entretien.



AMENAGEMENT RURAL

Quel domaine ?

- Dispositif de lutte contre les friches
- Restructuration parcellaire et accompagnement aux agriculteurs.

Monsieur Honey souhaite reprendre une miellerie sur le territoire intercommunal. Dans le cadre des permanences agricoles, il se rend à la Maison de l'Entrepreneur afin de rencontrer un technicien pour l'orienter vers les aides des différents financeurs.

TOURISME

Quel domaine ?

- Promotion touristique et actions touristiques
- Accueil touristique (Office de Tourisme Intercommunal).

La famille LEGUIDON découvre le territoire en parcourant les boucles cyclo-tourisme créées par Terre de Provence. « Avant notre virée nous nous sommes procurés le guide cyclo-tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal à Châteaurenard. Nous avons déniché quelques bonnes adresses de restaurants et producteurs locaux sur le site de l'OTI «www.myterredeprovence.fr» !





LE TERRITOIRE



13 communes



258,93 km² de superficie

60 788 habitants

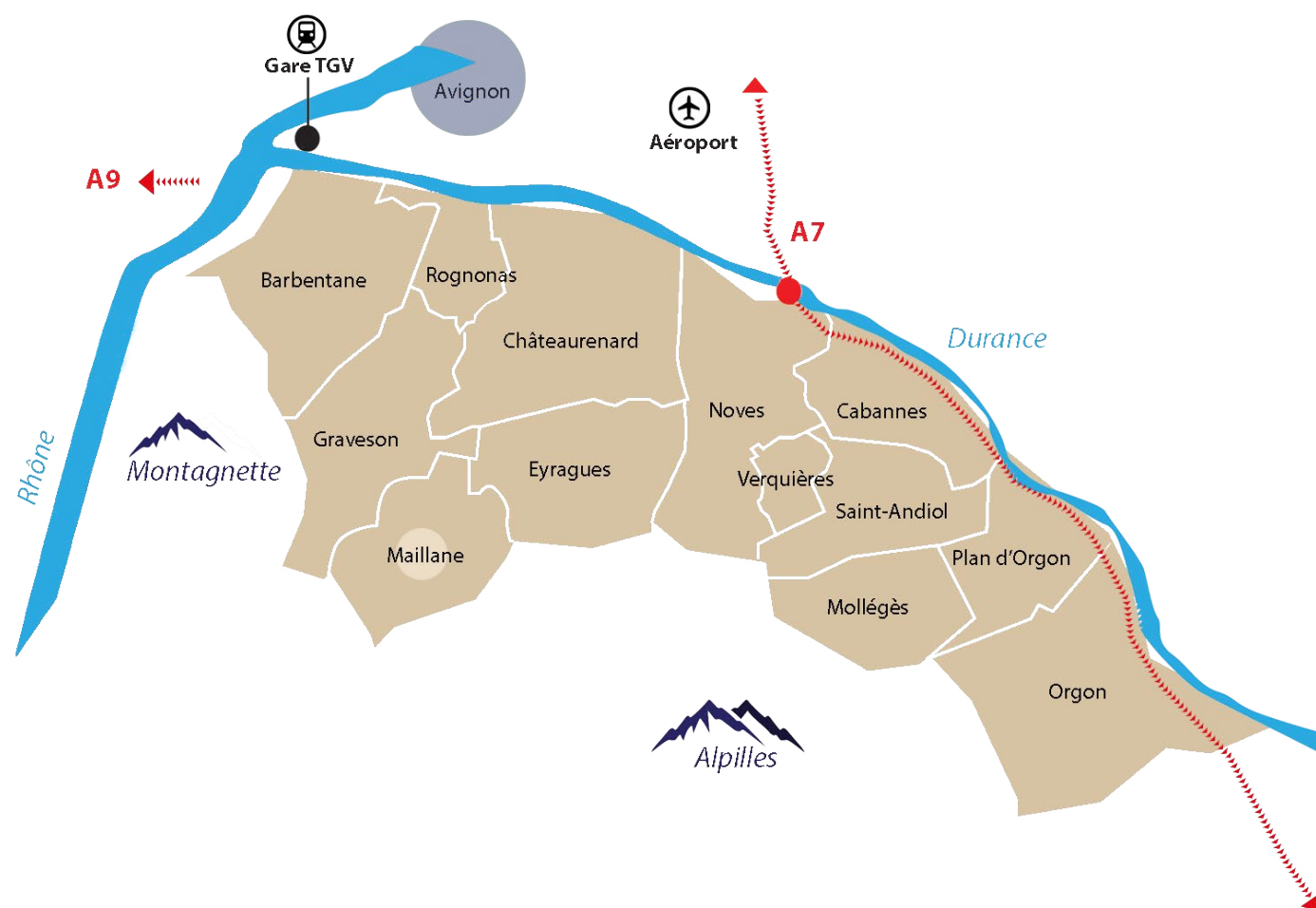


23 zones d'activités

4 km de bords du Rhône



35 km de bords de Durance



LES ELUS COMMUNAUTAIRES EN 2021

Pour la commune de Barbentane :

M. Jean-Christophe DAUDET
Mme Edith BIANCONE
M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes :

Mme Josiane HAAS-FALANGA
M. Christian ONTIVEROS
M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard :

M. Marcel MARTEL
M. Éric CHAUVET
Mme Solange PONCHON
Mme Adélaïde JARILLO
M. Pierre-Hubert MARTIN
Mme Marie-Laurence ANZALONE
M. Jean-Pierre SEISSON
Mme Marina LUCIANI-RIPETTI
M. Cyril AMIEL
Mme Annie SALZE
M. Bernard REYNÈS
Mme Sylvie DIET-PENCHINAT

Pour la commune d'Eyragues :

M. Max Gilles
Mme Yvette POURTIER
M. Éric DELABRE

Pour la commune de Graveson :

M. Michel PECOUT
Mme Annie CORNILLE
M. Jean-Marc DI FÉLICE

Pour la commune de Maillane :

M. Éric LECOFFRE
Mme Frédérique MARÈS

Pour la commune de Mollégès :

Mme Corinne CHABAUD
M. Patrick MARCON

Pour la commune de Noves :

M. Georges JULLIEN
Mme Edith LANDREAU
M. Pierre FERRIER
M. Christian REY

Pour la commune d'Orgon :

M. Serge PORTAL
Mme Angélique YTIER CLARETON

Pour la commune de Plan d'Orgon :

M. Jean Louis LEPIAN
Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

Pour la commune de Rognonas :

M. Yves PICARDA
Mme Cécile MONDET
M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol :

M. Daniel ROBERT
Mme Sylvie CHABAS

Pour la commune de Verquière :

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE



LES VICE-PRESIDENTS EN 2021

Les Vice-Présidents sont au nombre de douze : il s'agit du maire ou d'un adjoint au maire de chaque commune. Chaque vice-président s'est vu confié une délégation et la Présidence d'une commission.

1^{er} Vice-Président délégué aux finances et à la mutualisation

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE - Maire de Verquière

2^{ème} Vice-Président délégué au développement économique

Monsieur Pierre-Hubert MARTIN – 4^{ème} adjoint au maire de Châteaurenard

3^{ème} Vice-Président délégué au tourisme

Monsieur Michel PECOUT - Maire de Graveson

4^{ème} Vice-Président délégué à l'aménagement rural et au pluvial

Monsieur Max GILLES – Maire d'Eyragues

5^{ème} Vice-Président délégué à l'habitat

Monsieur Georges JULLIEN - Maire de Noves

6^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et à la politique de la ville

Madame Jocelyne COUDERC-VALLET – 1^{ère} adjointe au Maire de Plan d'Orgon

7^{ème} Vice-Président délégué à la GEMAPI

Monsieur Yves PICARDA - Maire de Rognonas

8^{ème} Vice-Président délégué au développement durable et à l'environnement

Monsieur Jean-Christophe DAUDET - Maire de Barbentane

9^{ème} Vice-Présidente déléguée à la communication

Madame Josiane HAAS-FALANGA - 1^{ère} adjointe au Maire de Cabannes

10^{ème} Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

Monsieur Daniel ROBERT - Maire de Saint-Andiol

11^{ème} Vice-Président délégué aux déchets

Monsieur Eric LECOFFRE - Maire de Maillane

12^{ème} Vice-Président délégué à la mobilité

Monsieur Serge PORTAL - Maire d'Orgon



Bureau - Eyragues décembre 2021

LES INSTANCES

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Il se réunit afin de régler, par ses délibérations, les affaires relevant des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Il est composé de 42* conseillers communautaires dont la Présidente.

⇒ 8 séances

⇒ 200 délibérations

**La répartition des sièges est déterminée en fonction de la population des communes.*

Le bureau communautaire

Le bureau de la communauté d'agglomération est composé du Président et des 12 vice-présidents de la communauté d'agglomération et éventuellement de membres du conseil communautaire. Il a pour mission principale de préparer le conseil communautaire, en examinant le travail des commissions et en validant l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

⇒ 11 réunions

Les commissions thématiques

Quatorze commissions thématiques ont été créées.

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets relevant de leurs compétences. Elles constituent un lieu de réflexion et de débat :

Finances | Développement économique | Tourisme | Pluvial | Habitat | Action sociale et politique de la Ville | GEMAPI | Environnement | Aménagement rural | Eau et assainissement | Déchets | Mobilité | Communication | MIN

⇒ 25 réunions





HUMAINS



1

audit



43

entretiens

auprès des services

10

recrutements



Adoption des 1607 heures,

Après une année 2020 **marquée par le transfert des compétences eau et assainissement** et l'augmentation des effectifs en découlant (intégration d'une trentaine d'agents transférés par les communes et le SIVOM Rhône Alpilles), 2021 aura connu une évolution des moyens humains principalement centrée sur **le renfort des services supports** (renfort des services RH, finances, marchés). Certains services opérationnels ont également vu leur effectif évoluer, notamment le service transport avec un poste d'agent d'accueil et administratif, ou le service déchets avec le transfert des agents de collecte de Noves.

L'évolution et la structuration des moyens humains a été au cœur des réflexions menées en 2021, avec la réalisation d'un audit organisationnel en vue d'une réorganisation des services, avec pour objectifs principaux :

- > évaluer et rendre compte du fonctionnement de l'organisation actuelle,
- > rendre plus efficiente l'organisation, et optimiser l'utilisation des ressources,
- > améliorer la qualité du service rendu.

Cet audit s'est concrétisé par un plan d'action avec une réorganisation et une modification de l'organigramme pour 2022. Ce nouvel organigramme a donné lieu au lancement de nombreuses procédures de recrutement auxquelles se sont ajoutées celles liées aux mutations, soit au total une dizaine.

Autre réflexion organisationnelle menée en 2021, celle liée à **l'adoption des 1607 heures**, avec une délibération sur le temps et les cycles de travail votée en conseil communautaire pour mise en œuvre effective au 1er janvier 2022.

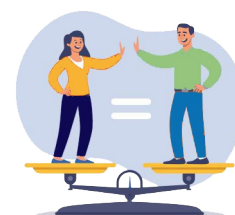
Les autres actions menées en 2021 ont principalement consisté en l'élaboration des lignes directrices de gestion, l'élaboration et l'adoption du plan d'actions sur l'égalité hommes / femmes.

Elaboration et adoption des lignes directrices de gestion (LDG)

Les LDG déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et permettent aussi de fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Elles ont vocation à devenir le document de référence de la gestion des ressources humaines au sein de chaque collectivité territoriale. Elaborées dans le courant de l'année elles ont été présentées en Comité Technique le 13 décembre 2021 et adoptées par arrêté de la présidente le 1^{er} janvier 2022.

Elaboration et adoption du plan d'action sur l'égalité hommes/femmes

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, prévoit dans son article 80, l'obligation de mettre en place, pour les collectivités territoriales et leurs EPCI de plus de 20 000 habitants, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan approuvé pour une durée de 3 ans **est articulé autour de 4 axes** :



- > Prévenir, évaluer et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- > Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale,
- > Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale,
- > Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La priorité a également été donnée en 2021 à des actions en matière d'hygiène et de sécurité qui se sont concrétisées par :

- > la mise en place de 6 défibrillateurs automatiques (un au siège et 5 en déchetteries) soumis à un contrôle mensuel effectué en régie
- > l'achat d'équipements de protection des travailleurs isolés (5 en déchetteries, 1 au quai de transfert et 1 pour l'agent d'entretien des bâtiments)
- > la fourniture d'une trousse à pharmacie par bâtiment (siège, Office de tourisme, Maison de l'Entrepreneur, maison médicale, déchetteries et quai de transfert) .
- > le lancement de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels



147

agents

au 31 décembre 2021

120

statutaires

27

contractuels

♀ 48 femmes
♂ 99 hommes



187

jours de formation



4

comités techniques (CT)

1

comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

FINANCIERS

Avec un montant total (opérations réelles et opérations d'ordre) de dépenses de 37 926 907.49 € et un montant de recettes de 39 625 138.29 € (hors résultats reportés, affectation de résultat et restes à réaliser), **l'exercice 2021 dégage un excédent de 1 698 230.80 €** se décomposant en :

- un excédent de fonctionnement de 2 784 387.08 €
- un déficit d'investissement de 1 086 156.28 €.

La prise en compte des résultats antérieurs (excédents de fonctionnement et d'investissement reportés et compte 1068) porte le résultat de clôture de l'exercice avant restes à réaliser à 14 372 858.20 €.

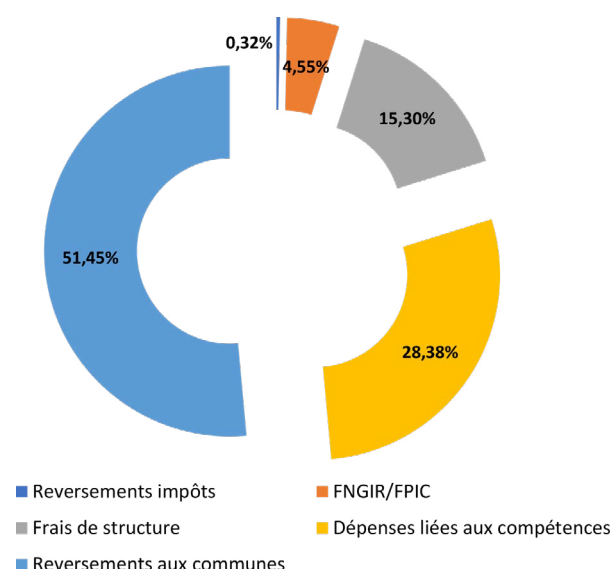
La prise en compte des restes à réaliser porte ce résultat à **11 359 223.21 €**.

LES DECHETS ET LES TRANSPORTS, principales dépenses de fonctionnement liées aux compétences

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2021 d'environ 1,04% par rapport à 2020.

Les versements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité) représentent comme les années précédentes plus de 51 % du budget de fonctionnement de la communauté.

La part des dépenses de fonctionnement directement consacrées aux compétences (hors frais de personnel) s'élève en 2021 à 28%, avec une part prépondérante des compétences transports et déchets.



Sur 100 € de dépenses de fonctionnement consacrées aux compétences, 43 € le sont à la collecte des ordures ménagères et du tri, 21 € aux déchèteries et 21 € aux transports, principalement des scolaires.

LES ZONES D'ACTIVITE, un effort d'investissement pour moderniser les sites

Le niveau d'investissement a légèrement baissé en 2021 (2,9 Millions d'euros contre 3.2 en 2020) mais l'augmentation de la dotation de solidarité (6 millions d'euros) mais les efforts engagés depuis 2019 sur les zones d'activité se sont poursuivis, avec plus de 500 000 € consacrés à l'éclairage public et la réfection de voirie, de même que le renouvellement des équipements de collecte.

En matière d'aménagement du territoire, Terre de Provence s'est engagée aux côtés de la commune d'Eyragues pour l'aménagement des accès et réseaux au nouveau collège via l'octroi d'un fonds de concours de 500 000 €.

LA FISCALITE, principale source de recettes de Terre de Provence

Les recettes de fonctionnement ont connu en 2021 une progression légèrement inférieure à celle de 2020 (3.1% contre 3.5%) mais supérieure à celle des dépenses de fonctionnement. La fiscalité reste la principale source de financement de Terre de Provence, avec 28 millions d'euros dont environ 1/3 issus de la fraction de TVA, nouvelle recette se substituant à la taxe d'habitation.

Les budgets annexes

Les zones d'activité en cours d'aménagement et commercialisation dégagent les résultats suivants

- ➡ **Crau Durance** : excédent de 865 774.70 €
- ➡ **Sagnon** : déficit de 1 827 365.11 €
- ➡ **Rocade Nord-Grands Vignes** : excédent de 137 975.01 €
- ➡ **Chaffine** : excédent de 382 747.17 €
- ➡ **Palette** : déficit de 37 639.90 €
- ➡ **Pôle logistique** : excédent de 711 450.36 €
- ➡ **Cœur de MIN** : déficit de 250 453.83 €
- ➡ **Saint Roch** : déficit de 1 130 000.00 €

Depuis 2020, Terre de Provence dispose également de deux budgets annexes pour les services d'eau et d'assainissement en délégation de service public

- ➡ **Eau** : excédent de 142 783.82 €
- ➡ **Assainissement** : excédent de 268 149.90 €

L'**Office de Tourisme** dégage quant à lui fin 2021 **un excédent de 93 337.53 €**.



La communication

Assurer la promotion des actions et des services proposés par Terre de Provence

Communication institutionnelle

- > Refonte et mise en ligne du nouveau site internet en octobre 2021.
- > Edition de la revue intercommunale en février 2021 : 27 500 exemplaires diffusés dans les boîtes aux lettres des 13 communes

Supports de communication

Tracts, affiches, cartes pour les compétences action sociale, déchets, transports...



Diffusion de l'information

Médias

- > Presse Régionale Quotidienne : rédaction et diffusion de communiqué de presse pour les événements
- > Campagne radio et web pour annoncer le salon de l'emploi de novembre 2021
- > Campagne presse pour annoncer le salon de l'emploi de novembre 2021 : 3 parutions 1/8 dans le journal La Provence

Communes membres

- > Création d'un groupe WhatsApp composé des membres de la commission communication
- > Mailing aux chargés de communication des communes

PERSPECTIVES
2022

Valoriser les services de Terre de Provence auprès des habitants.
Améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux : augmenter les publications sur Facebook et augmenter le nombre d'abonnés - Mettre en place une infolettre



22 222

visites

en trois mois

Octobre - Novembre - Décembre



3448

abonnés - followers

321

mentions j'aime - like

163

post publiés



70

spots radio

et une bannière web sur NRJ GLOBAL



Quelques chiffres utiles



Juridique

Tri et élimination des archives confiée au CDG des Bouches-du-Rhône

Avenant à la convention pour la dématérialisation du contrôle de légalité des marchés publics avec la Préfecture

2

contentieux en instance



Commande publique

Dispense d'une **formation sur les bases des marchés publics** en intra à destination des services communautaires

Mise en place de nouveaux outils : **logiciel de rédaction des marchés publics et nouvelle plateforme de dématérialisation.**

8

Commissions consultatives
MAPA



Assurances

11

sinistres déclarés

dont :

2

en dommages aux biens

4

au niveau de la flotte auto

5

au niveau de la responsabilité civile

3

Commissions
d'appel d'offres réunies

Elaboration de 6 fiches de procédure en matière d'exécution des marchés publics

51

consultations lancées

Mutualisation autour d'un groupement de commande pour une consultation relative aux fournitures de bureau et de papiers
Multiples conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées avec les communes membres



Finances

3252

mandats

837

titres

1

budget principal

11

budgets annexes



Administratif

2 000

courriers entrants
enregistrés et traités

4000

courriers sortants
affranchis

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La mutualisation des moyens constitue un axe de travail de la communauté depuis plusieurs années, avec des groupements d'achat lancés avec les communes et, surtout, des moyens humains mutualisés au profit des communes.

La commande publique au coeur de la mutualisation des moyens

Le groupement d'achat « **fournitures administratives** » a été relancé en 2021 avec les communes volontaires.

La commande publique a été au cœur des réflexions communes avec :

- ➡ **une rencontre autour de la commande publique avec les communes membres** afin de développer l'entraide et le partage et travailler sur la mutualisation de la commande publique (18 janvier 2021)
- ➡ **une formation sur les nouveaux Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)** en intra et mutualisée avec les Communes (23 et 24 septembre 2021)

Par ailleurs, un nouveau logiciel ads a été mis à disposition des communes, dans le cadre de la dématérialisation des permis de construire.

LE SIG mis à disposition des communes ...

Depuis plusieurs années, Terre de Provence met à disposition des communes un système d'information géographique qui évolue chaque année pour accueillir de nouveaux modules.

En 2021, la problématique de la **gestion de la base adresse nationale pour les communes** a été un des principaux axes de travail en la matière.

Depuis la loi 3DS, **les communes sont en effet en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation**. L'adresse constitue une brique politique aux mains des communes qui doivent gérer leur Base Adresse Locale et renseigner le système d'information de l'État via la Base Adresse Nationale.

Terre de Provence Agglomération a apporté en 2021 **un soutien technique et développé un nouveau module pour saisir et mettre à jour les adresses**. Cette mise à jour permet une centralisation de la donnée (la BAN) pour une meilleure diffusion aux différents acteurs (pompiers, fibre, poste ...).

...et des habitants de Terre de Provence

Un module a également été mis en place pour les usagers des transports scolaires ; lors des inscriptions sur le web au transport scolaire, l'élève et sa famille ont la possibilité via le SIG de se localiser sur une carte et d'en déduire l'arrêt de bus le plus proche. Ils peuvent de plus consulter les fiches horaires de l'arrêt. Une trentaine de connexions par jour s'effectue en période d'inscription.



L'instruction des permis de construire

Après une légère baisse constatée ces deux dernières années, l'année 2021 marque une hausse du volume des constructions autorisées sur les 8 communes (Barbentane, Cabannes, Graveson, Maillane, Orgon, Rognonas, Saint-Andiol et Verquières) qui ont confié l'instruction des dossiers d'urbanisme au service mutualisé communautaire.

Le nombre de permis de construire est même plus élevé encore qu'avant la crise sanitaire pour atteindre un niveau quasi comparable à 2017.

Sur la période 2021, on note par ailleurs un maintien du nombre de certificats d'urbanisme (CU) d'information délivrés lors des ventes foncières : 269 CU en 2021 contre 267 en 2020 et 268 en 2019. Malgré la crise qui a été traversée, l'immobilier se porte toujours aussi bien, confirmant l'attractivité de notre territoire.

Type de dossier	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	TOTAL
Permis de construire	63	59	62	73	257
Certificats d'urbanisme	75	79	63	69	267
Permis d'aménager	5	1	8	2	16
TOTAL	143	139	133	144	559



LES ACTIONS de la COMMUNAUTÉ 2021



EAUX PLUVIALES URBAINES

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ».

Les modalités de transfert de cette compétence ont fait l'objet d'une étude des moyens techniques et financiers.

En effet, une mauvaise connaissance du patrimoine transféré ne permettait pas d'arrêter sur une base solide et équitable les modalités de transfert. Le travail d'identification du patrimoine relevant de cette compétence a fait l'objet de nombreuses discussions avec les acteurs du territoire concerné.

Etat des lieux du réseau pluvial dans le centre urbain

Dans le cadre du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales, afin de permettre la détermination des transferts de charges, des relevés des réseaux ont été effectués pour l'identification du patrimoine pluvial concerné par le transfert.

Sur l'année 2021, cinq communes sur treize (Eyragues, Graveson, Maillane, Orgon et Rognonas) disposent de relevés exhaustifs du réseau pluvial dans le centre urbain. Ces relevés sont ensuite mis à disposition des communes via le système d'information géographique communautaire.

Les réseaux d'eaux pluviales étant fortement interconnectés avec les réseaux servant à l'irrigation ou aux vidanges des terres agricoles, et au vu de l'importante présence de ces dernières sur le territoire, il a été proposé aux syndicats des arrosants de vidanges de Terre de Provence de s'associer à ce projet et d'utiliser le système d'information géographique comme outil de gestion des réseaux. En 2021, plusieurs syndicats se sont associés au dispositif : Châteaurenard, Noves, Eyragues, Plan d'Orgon.



PERSPECTIVES 2022

Finaliser la définition des modalités de transfert de cette compétence. Le travail d'identification du patrimoine devrait être achevé d'ici le mois d'octobre 2022.

Les communes devront d'ici la fin de l'année 2022 avoir approuvé et délibéré sur le rapport d'évaluation des charges transférées relatif à cette compétence.

Les objectifs de service à mettre en œuvre par Terre de Provence devront s'appuyer sur des scénarios étudiés au préalable par le bureau d'études basés sur les pratiques des communes.

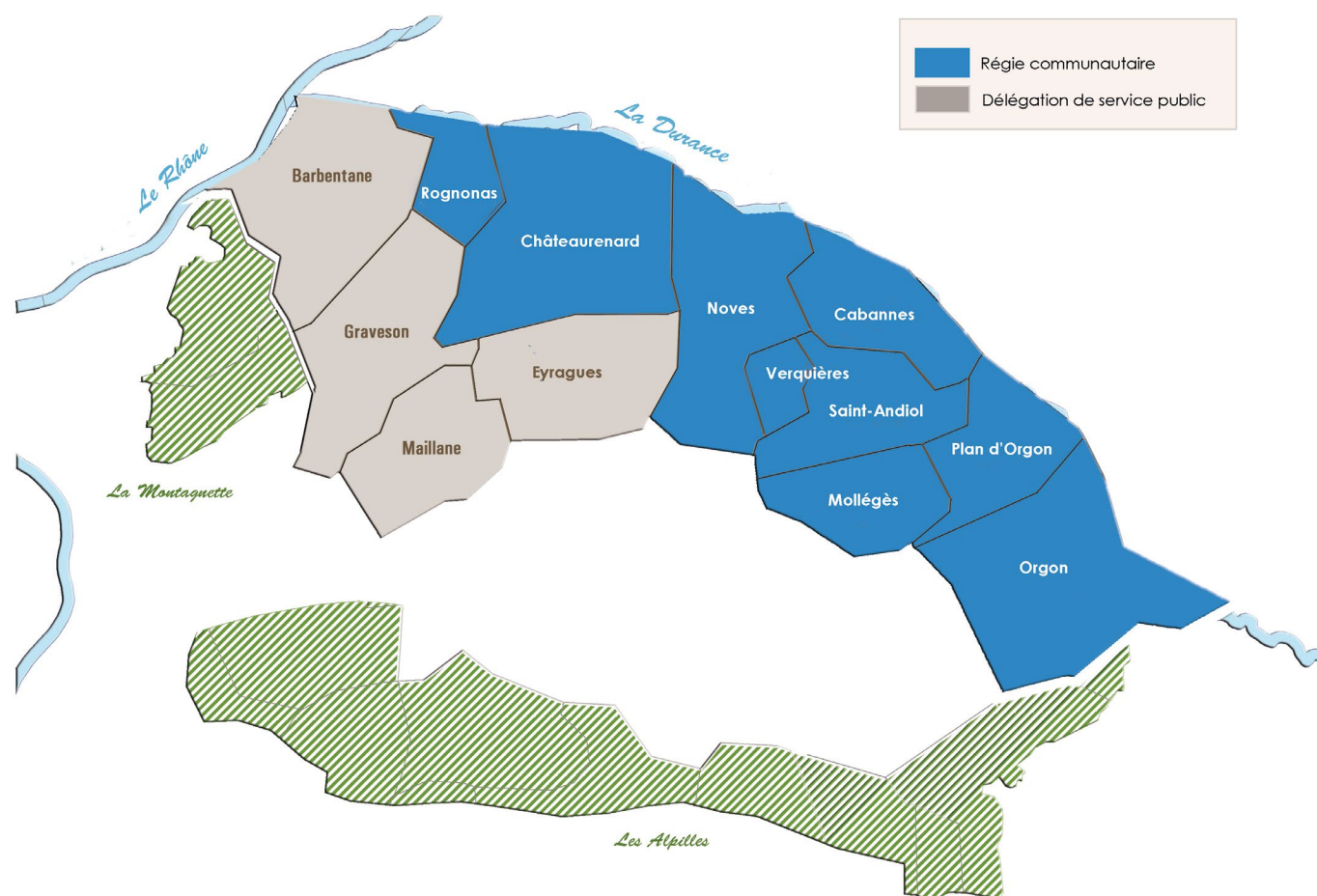
EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis 2020, les compétences alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées sont transférées à Terre de Provence.

Cette compétence est gérée selon deux modes de gestion distincts :

💧 **En régie pour 9 communes (Cabannes, Châteaurenard, Mollégès, Noves, Plan d'Orgon, Orgon, Rognonas, Saint Andiol, Verquières)** via la régie des eaux de Terre de Provence disposant de sa propre personnalité morale et créée en 2020

💧 **En délégation de service public pour 4 communes (Barbentane, Eyragues, Graveson et Maillane),** placée sous la responsabilité directe de la communauté d'agglomération



Dans l'attente de la mise en place d'un schéma directeur (pour lequel des aides ont été obtenues auprès du Conseil Départemental), la communauté et sa régie ont poursuivi les actions identifiées comme prioritaire par les communes avant le transfert de compétences.

Pour la partie en régie :

L'année 2021 a été pour la régie des eaux de Terre de Provence une année de consolidation avec pour objectif de digérer la fusion des différentes régies préexistantes sur le territoire : l'ex-SIVOM Durance-Alpilles, Châteaurenard, Orgon et Rognonas afin d'apporter un service de proximité et de qualité aux usagers. Cette année a également été consacrée à la préparation de l'intégration de la commune d'Eyragues.

Pour la partie en délégation de service public, plusieurs travaux ont été engagé en 2021

Sur la commune de Barbentane

>>> Travaux de doublement du forage du mas de Bassettes qui ne disposait que d'une seule pompe pour un montant de 305 000 € TTC

>>> Travaux de sécurisation de la station d'épuration et de réduction des eaux parasites pour un montant de 59 000 € TTC.

Sur la commune d'Eyragues

>>> Réfection des réseaux sur le quartier Saint-Jean en lien avec les travaux sur la voirie communale pour un montant de travaux de 150 000 € TTC

Sur la commune de Maillane

>>> Réalisation d'un forage de reconnaissance pour la desserte de la zone de la Praderie pour un montant de 34 000 € TTC.

Sur la commune de Graveson

>>> Reconstruction d'un réseau d'assainissement sur la rue de la Bergerie pour un montant de 9 900 € TTC

[FOCUS]



Le doublement du forage de Barbentane

La commune de Barbentane ne dispose que d'un seul forage avec une seule pompe utilisée à 90% de sa capacité en été. La réserve d'eau en cas de panne ne s'élève qu'à 17 heures. Il existe donc sur cette commune un risque fort d'interruption du service de l'alimentation en eau potable. C'est la raison pour laquelle Terre de Provence a engagé des travaux pour la mise en place d'un deuxième tube de forage qui permette d'atteindre le débit de pointe attendu et sécuriser la ressource en eau de la commune.

Le montant des travaux s'est élevé à 305 000 € TTC financés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.



PERSPECTIVES
2022

Les contrats de DSP des communes de Maillane (pour l'eau potable) et de Graveson (pour l'eau potable et l'assainissement) prendront fin au 31 décembre 2022. L'année 2022 sera notamment consacrée à la préparation de ce transfert ainsi qu'à la poursuite des travaux prioritaires dans l'attente de l'approbation d'un schéma directeur qui devrait être lancé au cours de l'année.

Depuis 2018, Terre de Provence exerce une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Dans le cadre de cette compétence les actions de Terre de Provence se sont prioritairement orientées vers la protection de la population au travers de la réduction des risques d'inondations auxquels le territoire est soumis.

Terre de Provence assume, via des conventions avec le Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance, la responsabilité de la gestion d'un système d'endiguement qui protège Terre de Provence des crues de la Durance et du Rhône jusqu'à Bonpas.



Un outil de veille pour être informé des risques en temps réel

Le territoire de Terre de Provence est susceptible d'être confronté à des épisodes de précipitations importantes qui peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou encore des crues rapides. Ces phénomènes peuvent mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

Afin d'être alertée en temps réel et mettre en œuvre les mesures de prévention et de sécurité nécessaires, **Terre de Provence s'est inscrite au dispositif APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) proposé par Météo France.**

En se basant sur les données radars de MétéoFrance et sur un réseau de pluviomètres, ce système permet de suivre en temps réel les précipitations et d'être informé de leur caractère exceptionnel,

Les treize communes de Terre de Provence sont couvertes par ce dispositif de suivi en temps réel des pluies.

Enfin, les services transports, déchets, exploitation et développement durable sont inscrits et reçoivent des alertes si des pluies exceptionnelles viendraient à se déclencher sur le territoire communautaire.



Le saviez-vous ?

Le territoire de Terre de Provence est particulièrement sensible aux crues de la Durance. Neuf des treize communes sont ainsi couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvés par arrêté préfectoral avec à la clé des obligations de plus en plus fortes pour les collectivités pour assurer la protection de leur population ; avec pour conséquence des dépenses croissantes à engager pour Terre de Provence sur cette compétence.

Amélioration du niveau de protection

Un dépôt de demande d'autorisation du système d'endiguement

Le conseil communautaire s'est engagé sur un premier niveau de protection à hauteur de la crue vingtennale (débit de 2500 m³/s) (partie centrale, Châteaurenard et Rognonas). Ce niveau de protection sera renforcé dans les prochaines années avec la poursuite des travaux de digue sur la commune de Noves avec pour objectif de se mettre à l'abri de la crue centennale fixé à 5 000 m³/s.

Réalisation de travaux de lutte contre l'érosion pour la protection des berges et digues existantes

Deux secteurs particulièrement vulnérables ont fait l'objet de travaux avec l'appui financier du conseil Départemental durant la période d'étiage de l'été 2021 :

>>> Le quartier de Peyrevert sur la commune de Noves – création de 3 nouveaux épis : 276 000 € HT

>>> La zone industrielle des Iscles sur Châteaurenard - création de 5 nouveaux épis : 420 000 € HT



PERSPECTIVES
2022

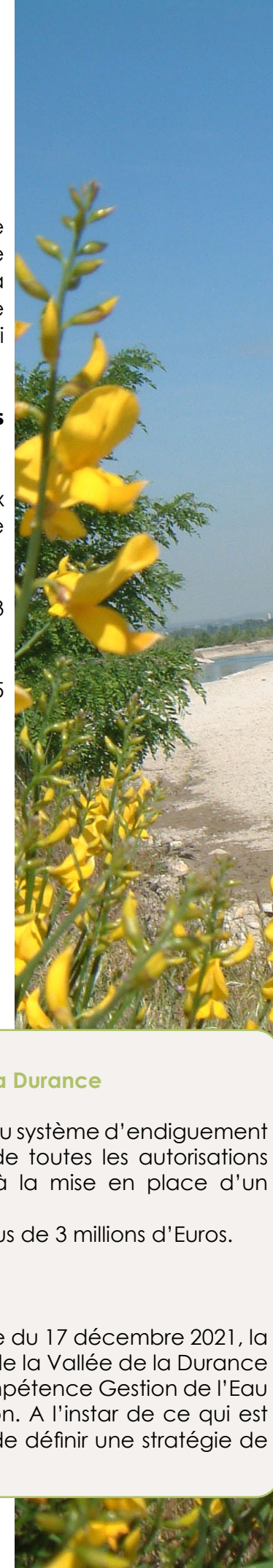
Poursuite de la sécurisation des digues de la Durance

Les études sont en cours et seront poursuivies pour la finalisation du système d'endiguement sur la Durance sur la commune de Noves. Après l'obtention de toutes les autorisations réglementaires et la mobilisation de tous les financements grâce à la mise en place d'un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI).

L'investissement à réaliser représente un montant estimé à ce jour à plus de 3 millions d'Euros.

Définition d'une stratégie sur le bassin versant de l'Anguillon

Par ailleurs le conseil communautaire a validé, par délibération en date du 17 décembre 2021, la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour un accompagnement dans la mise en œuvre de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Anguillon. A l'instar de ce qui est en cours sur la Durance, l'objectif prioritaire sur ce bassin versant est de définir une stratégie de protection contre les inondations et de gestion des digues existantes.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action de Terre de Provence en matière de développement économique s'organise autour de quatre volets :

- ➔ l'accompagnement à la création et au développement des entreprises
- ➔ le soutien à l'emploi
- ➔ la promotion du commerce
- ➔ l'aménagement et la gestion des zones d'activités

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS

L'accompagnement des entrepreneurs s'organise tout d'abord autour d'un lieu dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des entreprises du territoire, la Maison de l'Entrepreneur.

Regroupant en son sein le service économique et agricole de Terre de Provence, la Maison de l'Entrepreneur accueille également différents partenaires pour des permanences régulières ou des rencontres ou réunions d'information.

L'accompagnement aux entrepreneurs se concrétise également par les soutiens financiers apportés par Terre de Provence aux différentes structures et associations économiques du territoire.

Accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprises

Terre de Provence a accordé son soutien à deux associations qui contribuent à l'accompagnement à la création d'activité :

➔ **L'ADIE, association pour le droit à l'initiative économique**, qui finance et accompagne les personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser. Le soutien de Terre de Provence (à hauteur de 4 000 €) a permis à l'ADIE d'accompagner en 2021 11 personnes issues des communes de Terre de Provence : 6 pour la création d'une microentreprise (pour des prêts allant jusqu'à 10 000€) et 5 pour le maintien ou le retour à un emploi salarié (Barbentane, Eyragues, Maillane, Graveson, Châteaurenard)

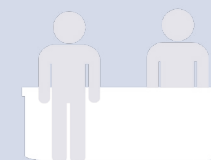
➔ **l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES** soutenue à hauteur de 0.50 centimes d'euros par habitant (soit environ 45000 €), qui apporte son soutien aux porteurs de projets économiques par l'octroi d'une aide financière ainsi que par le suivi technique des activités financées via notamment un parrainage et tutorat. Ce dispositif permet de stimuler, sécuriser la création d'entreprise et d'éviter le taux d'échec considérable des jeunes entreprises dans les premières années de leur activité. Initiative Pays d'Arles IPA a accompagné en 2021 27 créations d'entreprises et accordé 42 prêts d'honneur pour un montant total de 284 930 euros.

Soutien aux associations de développement économique

En 2021, Terre de Provence a renforcé son soutien au **Club des Entrepreneurs** avec une subvention de 35 000 €, pour permettre le recrutement d'une personne à plein temps. Malgré les difficultés de la période post-covid, le club des entrepreneurs a organisé 23 réunions (information, thématique, visite) regroupant 196 entreprises.

Terre de Provence a également soutenu la filière fruits et légumes du territoire, à travers son appui à **l'Actium du Grand Marché de Provence** (30 000 €). L'Actium a travaillé sur une ramasse de proximité pour rationaliser les flux de transports entre producteurs (14 participants TPA), expéditeurs (1 participant TPA) et transporteurs (5 participants TPA). L'Actium a réalisé une action auprès de la grande distribution pour favoriser des stands de produits locaux, auxquels ont participé plusieurs expéditeurs et producteurs. Enfin, huit entreprises de Terre de Provence ont été accompagnées sur le salon Fruit Attraction et 7 entreprises sur le salon Natexpo.

maison
de l'entrepreneur
Terre de Provence agglomération



128
permanences
de partenaires





E-SALON

1459
visites virtuelles

13
stands

35
candidatures

29
offres d'emploi

60
postes

944 *
entreprises créées
en 2021

(donnée record sur une période
de 10 ans)

Le territoire compte :

5515
unités légales

17 643
emplois
(dont 78% salariés).

* source INSEE

LE SOUTIEN A L'EMPLOI

Les actions en faveur de l'emploi sont un deuxième volet d'actions historique de Terre de Provence, avec depuis de nombreuses années l'organisation de plusieurs salons : salon de l'emploi et forum saisonnier.

La crise sanitaire de 2020 et son prolongement sur 2021 avec les restrictions liées aux organisations d'événements collectifs ont obligé Terre de Provence et ses partenaires à repenser leur cadre d'actions en la matière, avec la mise en place avec Pôle Emploi d'un e-salon, organisé du 20 au 30 mai 2021.

A partir de novembre 2021, les salons plus traditionnels ont pu reprendre, avec la participation de Terre de Provence à la « Place de l'Emploi et de la formation » organisé à Orgon le 16 novembre.

Le traditionnel Salon de l'Emploi de Terre de Provence s'est quant à lui tenu, pour sa 18ème édition, le 25 novembre au MIN de Châteaurenard avec 37 entreprises présentes, 200 offres d'emplois et un public de 650 visiteurs.

LA PROMOTION DU COMMERCE

Les actions d'intérêt communautaire en faveur de la promotion du commerce font partie intégrante depuis la loi NOTRe de la compétence Développement Economique.

Après une année 2020 marquée par les aides octroyées aux commerces suite à la crise sanitaire, 2021 a été consacrée à la mise en place d'un Observatoire de l'Emploi avec pour objectif le suivi de l'appareil commercial. La réunion de lancement de cet Observatoire s'est tenue le 8 février afin d'initier des actions adaptées aux commerces de proximité, en regroupant les Chambres consulaires, les services de l'Etat, les associations de commerçants, les élus et représentants de la société civile.

Première démarche engagée, la mise en place d'un annuaire en ligne gratuit et local qui vise à référencer l'ensemble des commerces du territoire. 505 commerces et activités sont aujourd'hui référencées.

Le travail mené en 2021 a permis de prévoir sur 2022 le déploiement et le financement de l'opération Esprit Client (démarche qualité proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles pour les commerces de proximité).

L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES ZONES D'ACTIVITE

Les zones d'activité constituent le domaine d'intervention premier en matière de développement économique, domaine d'intervention qui s'est renforcé en 2017 avec le transfert de l'ensemble des zones d'activité.

Ce sont désormais plus d'une vingtaine de zones d'activités dont Terre de Provence a la charge, de l'aménagement à la commercialisation, sans oublier leur gestion quotidienne.

Aménagement et commercialisation

Depuis sa création, Terre de Provence a aménagé 5 zones d'activité : le Sagnon à Graveson, Crau Durance à Saint-Andiol, les Grands Vignes à Noves avec l'installation de Biocoop sur la partie est de la zone, la Chaffine 2 à Châteaurenard et la Roque à Noves.

L'année 2021 a notamment permis la poursuite de la commercialisation des lots sur la zone de la Roque. Cette zone d'une superficie d'un hectare accueille désormais 5 nouvelles enseignes.



La commercialisation de la ZAC du Sagnon se poursuit aussi afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

La société COMEXA, du groupe WESTFALIA FRUIT, a souhaité poursuivre son développement commercial en s'implantant sur le territoire en y implantant son unité de maturation et d'expédition d'avocats de plus de 5 000 m² sur un terrain de 21 000 m² au cœur de la zone.

Enfin, après la conduite d'une étude de faisabilité ayant permis de mieux appréhender l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité sur la commune de Saint Andiol, Terre de Provence envisage à présent la première phase de lancement de l'opération. Il s'agira dans un premier temps d'obtenir les autorisations au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme avant de projeter la deuxième phase, plus opérationnelle, de l'aménagement dont la commercialisation pourrait débuter en 2024.



PERSPECTIVES
2022

Achever la commercialisation de la zone de la Roque avec la vente du lot n°7.

Gestion des zones d'activité

Opération « Dynamise ta zone »

Terre de Provence a poursuivi en 2021 la démarche de dialogue, menée en partenariat avec le Club des Entrepreneurs, entamée en 2020 avec les entreprises des zones d'activité avec 8 réunions organisées sur les zones du sagnon, de la malgues, des moutouses, des termes rouges, de la praderie, de la cabane vieille et de la plaine, de la rocade nord, de la horsiere, de la crau et de la crau durance.

L'objectif est d'améliorer, via les retours des entreprises, le fonctionnement quotidien de ces espaces mais également de préparer le programme de requalification souhaité par les élus de Terre de Provence, en faisant remonter les attentes des chefs d'entreprises.

Les questions les plus abordées concernent celles de la sécurité routière, de propreté, du déploiement de la fibre et de la requalification de voirie. Ces remontées de terrain permettent de mieux intégrer les préoccupations des entreprises dans le cadre des programmes de travaux de Terre de Provence. Un groupe de 16 entreprises référentes a été constitué pour poursuivre les échanges sur le plus long terme.

Requalification et modernisation des zones

Le programme de modernisation des zones d'activité s'est poursuivi en 2021, avec la réfection de plusieurs voies des zones d'activité de la Plaine à Cabannes, la Grande Roumette à Barbantane, la Horsière à Rognonas, les Moutouses à Eyragues et l'équipement en LED des zones de la Monède et des Peupliers.

La communauté a bénéficié pour ces opérations du soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif de relance post-COVID, à hauteur de 70%, aide également apportée aux travaux menés en 2021 sur les voiries d'intérêt communautaire situées hors zones.

Parc+ : La requalification des zones d'activités engagée sous le signe de la qualité environnementale

Deux autres opérations majeures ont été engagées cette année. La maîtrise d'œuvre pour la requalification de la zone du Pont et des Iscles a en effet été lancée en 2021, avec l'intégration d'une démarche environnementale dans chacun de ces projets, avec l'objectif de labellisation Parc+.

Cette labellisation, accordée par l'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement, distingue les collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leurs parcs d'activités. La démarche Parc+ questionne l'ensemble des thématiques qui touchent le projet de requalification de la zone des Iscles (Volet Gouvernance, stratégie économique, Maîtrise foncière, Intégration architecturale et paysagère, Accessibilité et mobilité, Préservation de l'environnement, Services aux entreprises et usagers, Ancrage territorial).

Le label de parc engagé Parc+ ainsi été obtenu pour les travaux de requalification de la zone des Iscles en lien avec le Grand Marché de Provence.



PERSPECTIVES
2022

Pour l'année 2022, il est prévu de proposer le projet de requalification de la zone du Pont à Plan d'Orgon dans le label Parc+.

Entretien des zones

Hormis l'entretien courant, la gestion quotidienne des zones d'activité est fortement impactée par la question des problèmes liés aux eaux pluviales.

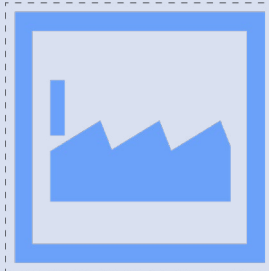
En effet, une imperméabilisation importante, des précipitations abondantes, des pollutions pouvant toucher les réseaux pluviaux (hydrocarbures sur la voirie, rejets sauvages dans les réseaux) peuvent impacter fortement la capacité du réseau à évacuer correctement les eaux, mettre en danger le milieu récepteur par un risque accru de pollution et provoquer des nuisances importantes pour les riverains.

En 2021, un travail en collaboration avec les entreprises a débuté. L'objectif est d'identifier et de stopper les rejets d'eaux dites « de process » dans le réseau pluvial communautaire des zones d'activités.

Ce travail comporte deux points :

- stopper les rejets d'eaux dites « de process » au pluvial : Des réunions et sorties terrains ont été menées afin d'identifier le point de rejet, le type d'eau rejetée, la quantité et les solutions pouvant être mises en place au sein des entreprises afin de stopper ces rejets. Pour l'instant, les solutions s'orientent vers une infiltration de ces eaux sur les parcelles des entreprises concernées.
- réduire la consommation d'eau utilisée lors du process : pour certaines entreprises, une réduction de l'eau utilisée pour le process est envisagée. Cette réduction permettrait d'aider les entreprises à maîtriser la quantité d'eau rejetée au pluvial et donc de réduire l'impact et les nuisances sur ce dernier.

Sur l'année 2021, ce travail a porté en priorité sur quatre zones d'activités : la zone du Pont à Plan d'Orgon, la zone de la Plaine à Cabannes, la zone des Iscles à Châteaurenard et la zone de la Horsière à Rognonas



23
zones d'activités

28 km
de voirie

30 km
de réseau pluvial

19 ha
d'espaces verts

758
points lumineux
(éclairage public)



PERSPECTIVES
2022

Poursuite du travail sur les eaux pluviales en collaboration avec les acteurs privés (entreprises), et les acteurs publics (agence de l'eau, DDTM, Régie des Eaux de Terre de Provence).

AMENAGEMENT RURAL

Depuis 2002, Terre de Provence mène une action forte en matière d'animation foncière, en s'appuyant sur un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), via une convention d'intervention foncière et une convention d'animation rurale .

Ces conventions permettent d'accompagner les propriétaires et agriculteurs pour remobiliser les friches, préserver les terres agricoles, faciliter la consolidation des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs, avec des aides octroyées par Terre de Provence.

Depuis l'automne 2019, Terre de Provence a renforcé l'accompagnement aux agriculteurs par la mise en place d'une permanence agricole, avec 88 accompagnements réalisés depuis le démarrage.

La permanence agricole

La permanence est un guichet unique pour répondre aux questions des exploitants quant aux contacts référents, aux dispositifs d'accompagnement économiques, techniques, sociaux, et aux outils de financement en cours.

Son animation est basée sur deux axes :

- accueil des exploitants par l'animatrice de la permanence pour répondre à leurs questions, solutionner leurs problématiques, expliquer les formulaires d'aides à l'investissement.
- communication aux exploitants des actualités, notamment de subventions à l'investissement, les différents dispositifs d'aides ou à l'épisode de gel d'avril.

Les chiffres de la permanence : 194 contacts en 2021, un rythme de communication mensuel avec un taux de consultation de 48%, 400 exploitants destinataires.

33 maraîchers, 33 arboriculteurs et 22 activités diverses accompagnées depuis deux ans.

8 projets d'installation, 1 viticulteur, 3 oléiculteurs, 3 éleveurs et 1 de volailles, 1 producteur de champignons, 1 apiculteur.

Animation foncière et rurale

L'animation foncière vise à dynamiser le foncier agricole par la **lutte contre les friches et la facilitation des échanges**, pour consolider les exploitations et installer de nouveaux agriculteurs.

La SAFER réalise la veille foncière et la notification des ventes dans l'espace agricole à la communauté et aux communes.

Pour éviter le changement d'usage agricole du foncier, en fonction du projet de l'acquéreur et du prix de cession, les élus peuvent demander une enquête à la SAFER, une préemption et éventuellement une révision de prix. La vocation agricole du foncier est ainsi protégée.

L'animation rurale **offre l'expertise des conseillers et conseillères foncier SAFER** à disposition des propriétaires et agriculteurs. Terre de Provence complète cette animation avec des aides incitatives

à l'échange parcellaire, à l'achat de petites parcelles, à la reprise de friches et à l'installation.

21 dossiers totalisant 11 hectares ont bénéficié de cette aide pour 2021 : 5 premières installations, 6 consolidations après installation, 7 remaniements parcellaires, 3 maintiens d'exploitation. Le montant total de ces aides est de 13 680,50 €.

LE SOUTIEN FINANCIER DES ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS

En 2021, Terre de Provence a soutenu les structures d'accompagnement du monde agricole pour un montant total de 49 000 €. Parmi les bénéficiaires de ces subventions, l'ADEAR et les Jeunes Agriculteurs, pour l'accompagnement à l'installation agricole, Agribio 13 pour le développement l'agriculture biologique, l'Association de protection des cultures pour la protection contre la grêle, le Service de remplacement pour la mise à disposition de personnel en cas d'indisponibilité de l'exploitant, Solidarité Paysans pour l'accompagnement des exploitants en difficultés financières.

L'ACTION FONCIÈRE EN CHIFFRES



180
HECTARES MAÎTRISÉS

dont

45
HECTARES DE FRICHES

48
HECTARES GÉRÉS

grâce

7
CONVENTIONS
DE MISE A DISPOSITION
réparties sur 5 communes



Depuis 2013, Terre de Provence gère les transports scolaires et réguliers intégralement situés sur son territoire ainsi que la mobilité au sens large (déplacement doux...)

Transports scolaires

Terre de Provence gère **dix lignes** de transports scolaires desservant le lycée de Châteaurenard, cinq collèges (Rognonas, Châteaurenard, Saint Andiol et Orgon) et deux écoles primaires de Châteaurenard (Pic Chabaud et Gabriel Péri).

Quatre lignes sont exploitées par Terre de Provence, via un marché, attribué à TRANSDEV / SUD EST MOBILITE.

Six autres lignes sont exploitées par la REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DES BOUCHES-DU-RHON (RDT 13) via une convention de délégation de compétence avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis juillet 2021, Terre de Provence assure les inscriptions aux transports scolaires des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire, par le biais d'un nouveau système billettique.

Transports urbains

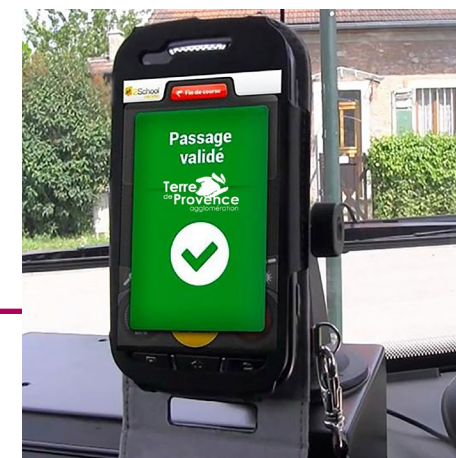
Terre de Provence gère deux services gratuits de navette :

- l'**agglomération-navette**, qui assure la desserte interne de la commune de Châteaurenard, du lundi au samedi, sur trois circuits différents.
- la **navette intercommunale**, qui fonctionne uniquement le mardi, et assure une desserte des communes de Noves, Cabannes, Saint-Andiol, Verquière vers Châteaurenard à hauteur de deux allers retours sur la journée

Depuis 2019, la **ligne régulière 63** a été mise en place pour desservir Maillane et Graveson vers Châteaurenard : la ligne fonctionne toute l'année du lundi au samedi à hauteur de trois aller-retours par jour. La ligne est accessible gratuitement pour tous les élèves disposant d'une carte de transport Terre de Provence et au tarif de 1€ (ticket unitaire) pour les voyageurs occasionnels.



[FOCUS]



Le réseau de transport de Terre de Provence se dote d'un nouveau système billettique

Terre de Provence a fait appel au système « 2Place » développé par la société Ubi Transport, start 'up marseillaise.

Un système ouvert et partagé pour une transparence des données entre les transporteurs et Terre de Provence qui disposent des mêmes informations.

Le système se compose de smartphones conducteurs, de valideurs et d'imprimantes installés dans les véhicules à proximité du conducteur.

Il permet de connaître précisément les conditions d'exploitation et d'utilisation des réseaux :

- Connaissance de la position de chaque bus, avec avance/retard,
- Suivi factuel et anonyme de la fréquentation,

Pour l'usager, c'est une nouvelle carte de transport sans contact et aussi :

- Une boutique en ligne
- L'information en temps réel

Le saviez-vous ?



Sur l'ensemble des lignes de transports scolaires, un agent de Terre de Provence assure le rôle de médiateur.

2517

DOSSIERS D'ELEVES INSTRUITS
(entre juillet et septembre)

dont

695
pour le
lycée Jean d'Ormesson

730
pour le collège
Simone Veil

196
pour le collège
Saint-Joseph

145
pour les écoles
Pic Chabud et Gabriel Péri
à Châteaurenard

151
pour le collège
Alpilles Durance
à Rognonas

426
pour le collège
Françoise Dolto
à Saint-Andiol

166
pour le collège
Mont Sauvy
à Orgon

93 %

des inscriptions réalisés
VIA INTERNET
par les familles

Les projets « Mobilité »

Projet de parking-relais

Ce projet partenarial avec la Région PACA et le Grand Avignon a pour objectif de développer l'intermodalité et faciliter les déplacements entre territoires voisins. Les études d'avant-projet ont été finalisées en mai 2021 et les discussions sont en cours avec les deux partenaires concernant la desserte du parking par les différents réseaux de transports.

Schéma directeur cyclable

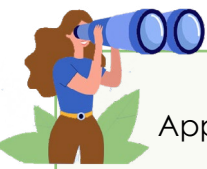
Terre de Provence a missionné un bureau d'étude pour la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des voies de circulation du territoire afin de définir les aménagements permettant leur utilisation par les vélos.

L'objectif principal est de favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement entre les communes, en se basant sur le réseau viaire existant et les aménagements ou itinéraires tels que les Bords de Durance, la Voie Verte, l'Euro Vélo 8 en les complétant par des connexions continues et sécurisées pour l'usage quotidien du vélo.

Ce diagnostic a permis de définir plusieurs axes de travail dont :

- 🚲 la connexion des communes à la Voie Verte du département,
- 🚲 le développement d'un réseau de pistes cyclables le long de la Durance,
- 🚲 la connexion entre les communes,
- 🚲 la desserte intracommunale des équipements générateurs de trafic (écoles, services publics, commerces, stades) sans oublier la connexion avec les territoires voisins.





PERSPECTIVES
2022

Approbation du schéma directeur cyclable.



ACTION SOCIALE

A la différence d'autres compétences pour lesquelles le transfert à l'intercommunalité est intégral, le champ d'intervention de Terre de Provence sur l'action sociale est limité aux actions dites d'intérêt communautaire, défini par le conseil communautaire comme le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse. Il se caractérise donc par un soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse à rayonnement intercommunal et l'action de la chargée de prévention intercommunale.

Le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse

Dans le cadre du soutien aux acteurs de la jeunesse, Terre de Provence a souhaité poursuivre son soutien financier apporté aux **Missions Locales du Delta et du Pays Salonais**, auxquelles la communauté adhère en lieu et place des communes.

Le soutien aux **Missions Locales** est complété par une subvention à la **Maison des Adolescents 13 Nord** (MDA13 Nord) d'un montant de 43 500 €, pour l'accueil des jeunes entre 11 et 25 ans et leur famille pour des entretiens d'écoute, de suivi psychologique, de groupes thérapeutiques, de thérapie familiale.

La subvention de Terre de Provence a permis à la MDA d'accueillir **169 jeunes et 32 adultes** majoritairement orientés par le réseau professionnel.

Une chargée de prévention intercommunale pour orienter et conseiller les jeunes

23 jeunes, provenant de 9 communes, majoritairement Cabannes (6) et Noves (5), ont été suivis par la chargée de prévention intercommunale.

Les 23 jeunes orientés cumulent la plupart du temps les problématiques liées à leur insertion socio-professionnelles et la construction de leur projet personnel et professionnel. L'accès au logement, au droit et l'insertion professionnelle sont les 1ères problématiques citées (12 fois chacune), viennent ensuite les relations familiales et le besoin de soutien (10 fois cités) puis la mobilité (8 fois).

Après ce diagnostic, l'agent de prévention met le jeune et sa famille en lien avec d'autres professionnels plus ciblés : CCAS, MDA13 Nord, Pole Ressources Parentalité et Familles, ...

A la demande de la commission ou des communes, l'agent peut réaliser des animations collectives selon le besoin.

En 2021, les animations suivantes ont été menées :

- > exposition « dire non à la haine »,
- > animations visant à réduire les violences observées sur le temps méridien,
- > réunions de sensibilisation contre le harcèlement scolaire avec les parents et les enfants,
- > ateliers de prévention sur la communication non violente et le message clair « mots d'enfants » avec les enfants de CM1 et CM2.

Un champ d'intervention élargi en 2021 à la réduction de la fracture numérique

En 2021, constatant le besoin grandissant d'accompagner les usagers dans leurs pratiques numériques, Terre de Provence a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat pour le dispositif des conseillers numériques, afin de porter un projet de lutte contre la fracture numérique à l'échelle des 13 communes.

Ainsi, en mutualisant leur candidature, les communes de Terre de Provence ont souhaité mettre en place un service de proximité, au plus près des habitants, avec un temps de présence d'au moins une demi-journée par semaine en commune.

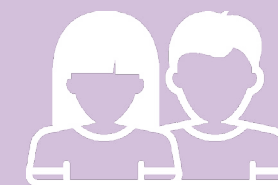
Le diagnostic préalable à la mise en place du projet a révélé l'importance que chaque commune dispose de son conseiller attitré, un lien de confiance pouvant se nouer avec les usagers qui ne maîtrisent pas encore les outils et ressentent souvent une forme d'appréhension. Ainsi, l'Etat a permis à Terre de Provence de procéder au recrutement de 3 conseillers numériques, dont un coordinateur pour le service.

Les conseillers peuvent donc recevoir les habitants au plus près de chez eux, en flux ou sur rendez-vous ; des temps collectifs peuvent aussi être organisés dans les communes, à vocation pédagogique.

>>> Les permanences dans les communes ont débuté le 23 novembre.



En 2022, déploiement élargi du dispositif conseillers numériques après une période initiale de formation obligatoire, avec la proposition d'ateliers collectifs sur des thématiques particulières.



PRÉVENTION DE PROXIMITÉ intercommunale

23
jeunes suivis
(de 8 à 30 ans)

en accompagnement
individualisé

LES PERMANENCES CONSEILLERS NUMÉRIQUES (du 23/11 au 31/12)

31
personnes accueillies

57
accompagnements pour
des démarches en ligne
l'utilisation des smartphones ou
l'équipement informatique.



POLITIQUE DE LA VILLE

Compétence obligatoire de Terre de Provence, la Politique de la Ville a pris depuis 2015 une nouvelle dimension avec l'inscriptions de trois quartiers du territoire dans la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, avec l'obligation en découlant d'élaboration et de suivi d'un Contrat de Ville.

L'action menée autour du Contrat de Ville vient ainsi s'ajouter à la politique de prévention de la délinquance, qui constituait jusque là l'essentiel de l'intervention de Terre de Provence.

LE CONTRAT DE VILLE pour les quartiers prioritaires

Une programmation annuelle de 100 000 €

Dans le cadre du Contrat de Ville, Terre de Provence finance chaque année, aux côtés de l'Etat, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux et des communes, des projets à destination des habitants des trois Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

En 2021, la participation financière de Terre de Provence s'est élevée à 100 000 €. Ajoutée aux contributions des autres partenaires, ce sont au total 242 000 € en tout qui ont été apportés pour financer une trentaine de projets portant sur l'emploi, le cadre de vie ou encore l'aide aux devoirs et la jeunesse.

Gestion urbaine et sociale de proximité

Dans ce même cadre du Contrat de Ville, la communauté a poursuivi sa démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans les trois Quartiers Prioritaires de la Ville (centre ancien et quartier Roquecoquille à Châteaurenard, centre ancien d'Orgon).

Associant les services de la ville et de la communauté, les bailleurs et les habitants, il s'agit de parcourir ensemble le quartier et de constater ensemble ce qui peut être fait pour améliorer le cadre de vie, selon ce qui peut être fait par les différentes institutions.

Diagnostic préalable au plan local de santé publique

Le Contrat de Ville intègre parmi les problématiques à prendre en compte la question de la santé, avec en 2020 le recrutement d'une coordinatrice Atelier Santé Ville avec pour objectif l'élaboration d'un Plan Local de Santé Publique.

La première étape de travail a consisté à réaliser un diagnostic local de santé partagé, qui a permis de mettre en évidence parmi les principales problématiques :

- ➔ la question de la mobilité, avec une part de ménages non motorisés dans les communes (11.5% sur Châteaurenard et Orgon) qui pose la problématique de l'accès aux soins pour certaines populations, quand l'offre de soins est répartie à l'échelle des bassins de vie,
- ➔ la question du renouvellement de l'offre de médecins généralistes (nombreux départs à la retraite à venir)
- ➔ un déficit de l'offre de médecins spécialistes, avec un report de consultations sur la médecine générale.



>>> Orgon, diagnostic «en marchant» pour la gestion urbaine et sociale de proximité



PRÉVENTION ROUTIÈRE

Grâce au radar mis
à disposition des communes

31

opérations de contrôle de
vitesse

3

à Saint-Andiol

14

à Cabannes

14

à Noves

LE VOLET PREVENTION

La prévention des violences intrafamiliales et aide aux victimes reste le principal centre d'intervention de Terre de Provence :

Médiation familiale :

128 personnes ont bénéficié de la médiation familiale proposée par Résonances-Médiations pour prévenir les violences en renouant le dialogue et en travaillant la résolution des conflits.

Aide aux victimes :

> 317 habitants de Terre de Provence ont été reçus par l'intervenant social en gendarmerie de l'APERS

> Progression des violences intrafamiliales : 94 en 2021 contre 64 en 2020

> 207 usagers ont été aidés par la juriste lors de ses permanences gratuites d'accès au droit dont 9 à Graveson et 24 à Châteaurenard

A cela s'ajoute, en matière de sécurité routière, la mise à disposition d'un radar.

Conseil citoyen :

Le Contrat de villes s'appuie sur la participation des habitants dont leurs représentants officiels, les conseils citoyens, sont associés à chaque démarche. Sans parti pris politique, les conseils citoyens sont indépendants et regroupent les habitants qui veulent être acteurs de la vie de leur quartier et des décisions qui sont prises. Chacun peut rejoindre à tout moment son conseil citoyen : il suffit juste d'habiter dans l'un des deux quartiers prioritaires de Châteaurenard, le centre ancien ou Roquecoquille, ou celui d'Orgon qui comprend le centre historique et le hameau Saint-Gervais.

Embellissement du cadre de vie

Les conseils citoyens de Châteaurenard et d'Orgon constitués dans les Quartiers Prioritaires ont chacun exprimé le souhait de vouloir embellir leurs cadres de vie. A Orgon, les conseillers ont fait appel à l'artiste Adrien Pascal pour concevoir et réaliser l'embellissement du hameau Saint-Gervais, avec une fresque monumentale en trompe l'œil aux couleurs vives, financée à hauteur de 3000 € par Terre de Provence.



A Roquecoquille à Châteaurenard, le conseil citoyen a fait appel au Pôle Eco Design pour réaliser des aménagements extérieurs, favorisant le lien social. Terre de Provence a apporté 6 000 € de financement pour la réalisation de 2 projets : « le forum » consistant en un système d'assise prenant appui sur la structure existante, de tables, de bancs et d'une grande banquette ainsi que les assises « sous les oliviers » disposées en cercle ou cheminant à travers les oliviers pour 25 à 30 personnes.



PERSPECTIVES
2022

Rédaction et évaluation du Plan Local de Santé Publique (PLSP) en 2022, autour de 5 axes thématiques : l'accès aux droits de santé et aux soins, la santé mentale, la parentalité et la jeunesse, les modes de vie et l'animation territoriale.



L'exercice de la compétence « équilibre social de l'habitat » est obligatoire pour les communautés d'agglomération. Elle est mise en œuvre via diverses actions : programme local de l'habitat, politique du logement social, actions et aides financières en faveur du logement social, réserves foncières, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

2021 est marqué par l'engagement de Terre de Provence dans deux dossiers structurants pour le territoire : **le programme local de l'habitat**, dont la démarche d'élaboration a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 29 juillet 2021, et **le programme d'intérêt général**.

Un dispositif pour accompagner l'amélioration de l'habitat privé

En 2021, Terre de Provence a finalisé l'étude pré-opérationnelle lancée en 2019 pour établir un diagnostic de son parc immobilier, et ainsi pouvoir décliner les aides aux travaux de différents financeurs dans le cadre d'un programme d'intérêt général (PIG) avec secteurs renforcés.

Les cibles qui seront couvertes par le futur dispositif sont les suivantes :

- pour les propriétaires occupants, amélioration de la performance énergétique et adaptation du logement à la perte d'autonomie liée à l'âge et au handicap,
- pour les propriétaires bailleurs, accompagnement au conventionnement social de leur logement.

De multiples effets bénéfiques sont attendus :

- ➔ Amélioration et embellissement du cadre de vie,
- ➔ Réduction des restes à charge des usagers,
- ➔ Simplification des démarches administratives,
- ➔ Économies énergétiques,
- ➔ Investissements sur le territoire (pour 1€ de subventions, 2€ sont dépensés en travaux réalisés en majorité par des artisans locaux),
- ➔ Production de logements sociaux.

Suite à un diagnostic de territoire réalisé en 2020, les enveloppes attribuées à ce dispositif ont été finalisées au cours de l'année 2021 en collaboration avec les différents financeurs, portant les aides potentielles à disposition des propriétaires de Terre de Provence à plus de **6 millions d'euros**. Pour cela, les 13 communes-membres se sont fortement mobilisées pour apporter leur soutien financier à ce projet en complémentarité avec l'ANAH, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et Terre de Provence en tant que maître d'ouvrage.

La décision de déploiement du dispositif, ainsi que l'attribution des **600 000 €** d'aides aux travaux débloqués par Terre de Provence ont fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 18 novembre 2021, pour pouvoir démarrer de manière effective en 2022.

Enfin, plusieurs secteurs font l'objet d'une attention particulière portée à la **lutte contre la grande dégradation et contre l'habitat indigne**. Il s'agit des centres anciens des communes de Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas. Les travaux dans ces quartiers pourront bénéficier d'aides spécifiques en cas de moyenne et grande dégradation, de situation de péril et/ou d'insalubrité. Il est également prévu d'y étendre l'application de l'autorisation préalable à la mise en location, le « permis de louer » déjà mis en place sur le centre de Châteaurenard.

[FOCUS]

Le permis de louer sur Châteaurenard

Afin de lutter contre les situations de mal-logement, Terre de Provence, la commune de Châteaurenard et les services de l'Etat ont mis en place un dispositif d'autorisation préalable à la mise en location en avril 2018. Chaque propriétaire d'un bien à la location situé dans le périmètre du centre ancien doit déposer une demande en cas de première mise en location ou de changement de locataire. Gage d'un habitat digne, ce dispositif permet de contrôler l'état du parc locatif pour lutter contre les situations d'insalubrité et contre les marchands de sommeil.

Il présente plusieurs avantages :

- Constituer un label de qualité du logement pour le propriétaire,
- Assurer un logement digne aux locataires,
- Lutter contre les marchands de sommeil,
- Améliorer la qualité globale du parc,
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

En 2021, le service Habitat de Terre de Provence, en collaboration avec celui de la commune, a traité 53 dossiers, permettant ainsi de constater l'état d'autant de logements concernés par le périmètre d'application du dispositif.



PERMIS de LOUER

Châteaurenard

1330
ADRESSES RECENCÉES
sur le périmètre

53
DOSSIERS TRAITES

30
autorisations de louer
délivrées

21
autorisations sous réserves
d'exécutions de travaux

2 rejets
de demandes
13 € du m²
DE LOYER MOYEN
observé

soit
650 €
de loyer pour
un T2 de 50 m²
observé
de Terre de Provence.

TOURISME

« Toute la Provence en une terre – Il vous reste une Provence à découvrir »



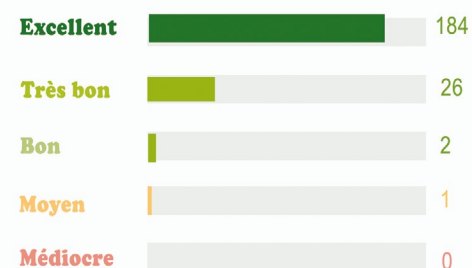
Accueil et information des visiteurs et de la population au sein des Bureaux d'Informations Touristiques définis par le conseil d'exploitation,
Promotion touristique du territoire en coordination avec les instances départementales et régionales,
Collecte et diffusion des informations relatives aux hébergements, restauration, monuments, sites touristiques et/ou culturels, événements, animations et autres informations pratiques,
Coordination des divers partenaires du développement touristique local,
Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique.

➔ **FAIRGUEST** : un outil qui permet d'analyser l'e-réputation

9,4

Excellent

100 % des voyageurs ont apprécié



Terre de Provence s'est doté en 2021 de l'outil Fairguest. Ce système d'information touristique **recueille et analyse les notes données par des vacanciers** sur des produits et services contenus sur 20 plateformes comme Booking, AirB&B, TripAdvisor....

Elles sont ensuite ajoutées sur chaque annonce des prestataires du site internet de l'Office de Tourisme.

Celui-ci centralise les avis des internautes et met en confiance le visiteur dans le choix de son séjour.

530 licences achetées en 2021 – 482 licences activées dont 13 par le Comité Régional du Tourisme : 14 hôtels - 5 campings – 330 hébergements locatifs – 133 restaurants – 6 activités



Editions touristiques 2021



4000 ex

Guide hébergements :
350 hébergements regroupés par commune et puis par type d'hébergement.



3000 ex

Guide patrimoine :
130 sites à visiter : monuments, musées, parcs et jardins, circuits.



2000 ex

Dépliant cyclo touristique :
7 boucles cyclo-touristiques sur carte avec tracés.



4000 ex

Dépliant restauration
tous les types de restaurations.



3000 ex

Guide découvertes :
180 adresses dont artisans et producteurs, loisirs et activités de pleine nature.

BILAN * FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

4113

conseils touristiques

3197

accueils physiques

896

accueils télépho-
niques

* 2021 : OTI + plusieurs
BIT fermés en janvier,
février, mars, avril

[FOCUS]

« Production de contenu par l'agence Signe des temps »

Dans le contexte de reprise de l'activité touristique en 2021 et afin de mettre en lumière ce territoire comme destination touristique, **un travail de production de contenus a été engagé en 2021** avec l'agence Signe des Temps. Il s'agit de marquer la personnalité authentique du territoire et de l'identifier au travers de **partages d'expériences** mis en lumière par de l'écrit, par un reportage photographique et par la réalisation de 9 vidéos.

Pour mettre en œuvre ce travail, les 13 communes ont été associées au travers de réunions de travail avec les techniciens du territoire et les élus tourisme pour échanger sur la destination et réaliser une réflexion créative sur ce que le territoire évoque et représente pour chacun.



PERSPECTIVES 2022

Une refonte des éditions est proposée avec la création d'une carte cyclo touristique pour valoriser l'offre patrimoine, culture, prestataires touristiques sur une carte du territoire. Lien direct avec le site internet et l'enrichissement du dépliant des circuits vélo : 7 boucles intégrées. Des actions de promotion fortes pour décliner la production de contenus réalisée en 2021, dont un partenariat avec des médias à fort pouvoir de prescription qui diffusent du contenu.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Si la notion de développement durable s'inscrit de manière spécifique au cœur de chacune des compétences de Terre de Provence (plan de prévention pour la compétence déchets, schéma de développement des modes doux pour la mobilité notamment), des actions spécifiques sont menées en matière de rénovation énergétique, de préservation de la qualité de l'air des bâtiments, ou encore d'alimentation durable.

Une obligation pour les EPCI, le Plan Climat Air Energie

Terre de Provence, en tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, **a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial**. Celui-ci est mené conjointement avec les autres EPCI du Pays d'Arles au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui a la charge de procéder à son élaboration, les intercommunalités étant quant à elles chargées de la mise en œuvre des actions.

Le premier PCAET approuvé en 2015 arrivant à échéance, le PETR et les trois communautés du Pays d'Arles ont engagé en 2021 la réflexion pour le PCAET 2023-2028.

Un accompagnement des communes pour la rénovation énergétique

Le conseil fourni depuis 2015 aux communes, via des techniciens spécialisés, les CEP (conseillers en énergie partagés), s'inscrit dans les axes de ce PCAET.

Le conseiller énergie partagé a pour **rôle principal d'accompagner les communes dans la réduction de leurs consommations et les dépenses d'énergie sur leur patrimoine**. Il agit étape par étape pour aider efficacement les communes dans leurs démarches de gestion et de maîtrise de l'énergie, suivant leurs besoins, du bilan des consommations énergétiques jusqu'aux conseils en matière de rénovation de bâtiments.

L'activité de conseil en énergie partagée a néanmoins été impactée en 2021 par des mouvements de personnel, réduisant le volume d'interventions proposé aux communes.

Dans le cadre de la prochaine réhabilitation du siège de Terre de Provence, les conseillers en énergie partagée ont participé en 2021 au diagnostic énergétique et thermique du bâtiment avec la réalisation des estimations de performances énergétiques et des coûts des matériaux. Différentes solutions ont été proposées avec l'utilisation de matériaux biosourcés afin d'être compatible avec les critères BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation du bâtiment. Le bâtiment a pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation en énergie.

Le conseil aux communes étendu à l'alimentation durable

Terre de Provence a accompagné les restaurants collectifs du territoire dans la mise en œuvre de la loi Egalim à travers 5 objectifs :

- 1 **respecter** l'obligation d'un diagnostic et d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- 2 **diversifier les protéines** en incluant les protéines végétales
- 3 **proposer** une part au moins égale à 50 % de produits de qualités* (*Produits bénéficiant de labels certifiés : AB, AOP, AOC, Label rouge, Pêche durable...)
- 4 **informer les usagers de la part de qualité** qui est proposée
- 5 **interdire** l'utilisation des contenants en plastique.

En partenariat avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), des journées de formation ont été proposées aux élus et aux agents des communes sur les thématiques suivantes :

- > sensibilisation des usagers ;
- > retours d'expérience ;
- > la cuisine végétarienne ;
- > rencontre avec des producteurs ;
- > élimination des contenants en plastique.

Terre de Provence a complété cet accompagnement par un audit réalisé dans les communes volontaires , pour faire un état des lieux sur l'avancement de la mise en application de la loi Egalim.

Le bilan de cet audit a été transmis aux communes :

- > les préconisations règlementaires, liées à la loi Egalim ;
- > d'autres préconisations liées au développement durable ;
- > ainsi que les propositions d'accompagnement de Terre de Provence : aide à la rédaction des documents, aide à la recherche de vaisselle, demande de subvention, sensibilisation sur l'alimentation durable...



L'animation dans les écoles pour la sensibilisation au changement climatique

Le service développement durable de Terre de Provence a réalisé des animations de sensibilisation pour permettre aux enfants et aux élèves de mieux comprendre les causes, les conséquences et les solutions du changement climatique.

Les animations ont eu lieu pour les élèves de seconde à la Maison Familiale et Rurale de Barbentane et au collège Simone Veil de Châteaurenard ainsi que dans toutes les classes élémentaires des écoles de Mollégès et Graveson (publique et privée) ainsi qu'à l'accueil de loisirs de Maillane.



Agriculture et climat

Dans le cadre du projet national «Agriculture et Climat» pour lequel la candidature de Terre de Provence a été retenue, la communauté est accompagnée par un réseau d'experts (Bio de Provence, le Réseau Action Climat France, le GERES, Énergie partagée) pour identifier et mettre en œuvre des actions dans la lutte contre les changements climatiques.

La réflexion menée en 2021 a permis d'identifier deux actions concrètes dont la réalisation est prévue début 2022 :

- réalisation d'études de préféabilité d'installation de photovoltaïque sur les toitures d'exploitations agricoles du territoire,
- étude sur les possibilités d'optimisation énergétique pour le chauffage des serres.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Depuis 2010, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » relève de la communauté d'agglomération. Cette compétence fait l'objet d'un rapport détaillé spécifique joint en annexe du présent rapport.

Les principaux résultats et projets de 2021 sont résumés ci-après.

Deux modes de collecte coexistent sur le territoire de Terre de Provence

- la collecte traditionnelle en bacs individuels ou collectifs
- la collecte de proximité en points d'apports volontaire regroupant les quatre flux de déchets : ordures ménagères, fibreux, non fibreux et verre.

Depuis 2018, la collecte de proximité a été déployée sur trois communes du territoire : Orgon, Maillane et une partie de Châteaurenard soit près de 25% de la population de Terre de Provence.

En 2021, afin d'assurer une meilleure qualité de service public, Terre de Provence a fait le choix d'assurer, en régie, la collecte des colonnes de proximité de la commune d'Orgon.

Acquisition de nouveau matériel pour l'optimisation de la rotation des bennes

Côté matériel, un tractopelle et un packmat (rouleau compacteur pour les déchetteries) ont été renouvelés. Ces acquisitions permettent un meilleur remplissage des bennes en déchetterie et par conséquent une meilleure optimisation des rotations de bennes donc une réduction des coûts de transport.



Un réseau de cinq déchèteries sur le territoire : renouvellement du marché traitement et des déchets collectés en déchetteries

Depuis le 1er mars 2021, Terre de Provence gère un réseau de cinq déchetteries et assure l'exploitation de la déchetterie de Mollégès en régie, qui était jusqu'alors gérée par le prestataire Suez.

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du marché de transport et traitement des déchets collectés en déchetterie. Celui-ci s'est traduit par une explosion de certains coûts de traitement : +83 % pour les encombrants et + 67% pour le bois.

En 2021, le tonnage total des déchetteries a progressé de près de 3%, avec une augmentation de 4% pour les encombrants et 8% pour les gravats, les déchets verts ont quant à eux diminué de 4%.

[FOCUS]

Bilan comparatif collecte traditionnelle / collecte de proximité

>>> Le tonnage total d'ordures ménagères collecté en 2021 est de **17 462 tonnes** soit une augmentation de 2,86% par rapport à 2020.

Le ratio par habitant d'ordures ménagères est quasi identique pour un habitant en collecte traditionnelle (304,06 kg/hab/an) et un habitant en collecte de proximité (305,93 kg/hab/an).

>>> Concernant le tri sélectif, le tonnage total collecté s'est élevé à **2 414 tonnes** soit 0,3% de plus qu'en 2020.

En revanche, les ratios collectés diffèrent énormément selon le mode de collecte. Un habitant desservi par la collecte traditionnelle en sacs jaunes produit 34 kg/hab/an de déchets recyclables alors qu'un habitant en zone de collecte de proximité produit 65 kg par an de déchets recyclables soit près de 90% de plus.

>>> Enfin, au niveau du verre, les tonnages sont quasi identiques à ceux de 2020,

1 981 tonnes de verre ont été collectées. Sur ce flux de déchets, les habitants en collecte de proximité produisent 7 kg de plus qu'un habitant en collecte traditionnelle.



PERSPECTIVES
2022

Une étude sur le réseau de déchetteries intercommunales a été lancée en 2021, les résultats sont attendus au cours de l'année 2022, celle-ci doit permettre d'envisager le futur réseau de déchetteries du territoire, de moderniser et de mettre en sécurité les sites existants. - A la rentrée scolaire 2022, Terre de Provence va relancer le programme d'animations scolaires auprès de toutes les écoles du territoire.



38 716
tonnes

**TOTAL DE DECHETS
produit par les habitants**



17 462
tonnes

**D'ORDURES MÉNAGÈRES
en 2021**

SOIT UNE HAUSSE

3 %



2414
tonnes

**TRI SÉLECTIF
en 2021**

SOIT UNE AUGMENTATION

0.3 %





Rejoignez nous sur FACEBOOK !
www.terredeprovence-agglo.com

